

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Collectivité Territoriale de Guyane
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE L'OUEST GUYANAIS
(CCOG)

DELIBERATION N°2020-70/CCOG-RH
Relatif à la création de divers emplois

L'An Deux Mille vingt et le lundi trente novembre, à partir de quatorze heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni, à la salle des Délibérations de la mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sophie CHARLES, Présidente.

Conseillers en exercice = 44

Présents	32
Absents	08
Procurations	03
Votants	35

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 24 novembre 2020.

Publiée le :

PRÉSENTS :

Mme AFOEDINI Linda – M. AGOUSSA Migill - M. ALPHONSE François – M. ANELLI Serge – Mme APAGI Jocelyne – M. APAYACA Valentin - Mme BALLA Simone – Mme BARTEBIN Barbara – M. BENTH Albéric - M. BOISROND Ferdinand – Mme BOURGUIGNON Arlène - Mme CHARLES Marie-Hélène – Mme CHARLES Sophie - M. CRETON Jérémie – M. DEIE Jules - M. DOLIANKI Paul - M. FERREIRA Jean-Paul - Mme FJEKE Bénédicte - M. IREMEPO Gregory – Mme KWASIBA Emeline - Mme LO-A-TJON Josette – M. PAPAYO Mickle – Mme PINAS Roliane - M. RICHENEL Auguste – M. RIQUIER Claude - Mme SEIKA Audrila Georgie - M. SELLIER Bernard - M. SOEWA Marciano - Mme TELON Sonrisa Sergina - M. TOPO Lama - Mme TOUPOUTI Marie-Chantal - Mme VOORTHUIZEN Sharon.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Mme ADELAAR Esseline à M. Marciano SOEWA
M. GABY Claude à Mme KWASIBA Emeline
M. THOMAS Franck à M. Grégory IREMEPO

ABSENTS EXCUSES :

M. YA Tchoua

ABSENTS :

M. ADAM Lénaïck – Mme AGEILAS Sylviana - Mme CHEN Célia - M. CHAUMET Chris - M. DEKON Philippe - M. EDWIN Moïse - M. LOBI Richard - M. MARTIN Paul

Le quorum étant atteint lors de la séance du 30 novembre 2020, Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur Marciano SOEWA**, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

DELIBERATION N°2020-70/CCOG-RH
Relatif à la création de divers emplois

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-5214-1 et suivant ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 ;

Vu la loi n°92-125 du 06 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la saisine des commissions administratives,

CONSIDERANT les prévisions budgétaires ;

CONSIDERANT la volonté d'accompagner les évolutions de carrière et de valoriser les compétences internes,

CONSIDERANT les besoins des différents services notamment la nécessité de renforcer les effectifs pour garantir le bon fonctionnement de la collectivité,

CONSIDERANT la charge de travail de certains services et la nécessité d'assurer convenablement leur continuité en cas d'absence ou d'empêchement temporaire des agents ;

CONSIDERANT, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque établissement public sont créés par l'organe délibérante de la collectivité ou de l'établissement ;

CONSIDERANT qu'il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La Présidente explique et propose la création de divers emplois répartis en catégorie A, B et C comme suit :

N°	Intitulé de l'emploi	Grade/ cadre d'emplois	Nombre de création d'emplois	Nature de l'emploi	Temps de travail hebdomad aire	Modalités de recrutement
1	Responsable des marchés publics	Ingénieur Principal à temps complet	01	Permanent	Temps complet	Interne
2	Chargé(é) d'études prospective et planification	Attaché principal	01	Permanent	Temps complet	Interne
3	Responsable de la gestion des déchets ménagers et assimilés et des encombrants	Attaché	01	Permanent	Temps complet	Interne
4	Agent de développement territorial	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	01	Permanent	Temps complet	Interne
5	Responsable du service financier	Rédacteur	01	Permanent	Temps complet	Interne
6	Coordonnateur administratif et financier	Rédacteur	01	Permanent	Temps complet	Interne
7	Chargé(e) de mission « gestion de déchets ménagers et assimilés)	Agent de maîtrise	01	Permanent	Temps complet	Interne
8	Contrôleur de suivi de la gestion de la collecte des déchets ménagers et assimilés	Agent de maîtrise	01	Permanent	Temps complet	Interne
9	Gestionnaire technique et administratif (service environnement)	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01	Permanent	Temps complet	Interne
10	Responsable secrétariat service environnement	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01	Permanent	Temps complet	Interne

11	Assistant(e) de gestion administrative	Adjoint administratif	01	Permanent	Temps complet	Interne
12	Assistante de gestion administrative et comptable	Adjoint administratif 12 principal de 1 ^{ère} classe	01	Permanent	Temps complet	Interne
13	Assistante au chargé de mission « gestion des déchets ménagers et assimilés »	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	01	Permanent	Temps complet	Interne
14	Chargé(e) de mission gestion de la collecte des déchets ménagers et assimilés	Adjoint administratif ou adjoint technique ?	01	Permanent	Temps complet	Interne
15	Agent polyvalent (service technique)	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01	Permanent	Temps complet	Interne
16	Responsable guidage / observatoire (OTOG)	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01	Permanent	Temps complet	Interne
17	Agent polyvalent (PAOG)	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	01	Permanent	Temps complet	Interne
18	Equipiers de collecte des OM	Adjoint technique	02	Permanent	Temps non complet : 25h	Interne

19	Equipier de collecte	Adjoint technique	01	Permanent	Temps complet	Mise en stage
20	Chargé de mission pour l'élaboration du SDAOG	Ingénieur	01	Non permanent	Temps complet	Externe
21	Responsable d'exploitation de la gestion des déchets ménagers et assimilés	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	01	Non permanent	Temps complet	Interne
22	Gestionnaire retraite	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	01	Non permanent	Temps non complet : 04h	Interne
23	Agent polyvalent/service environnement	Adjoint technique	03	Non permanent	Temps complet	Interne
24	Agent polyvalent/service technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	02	Non permanent	Temps complet	Interne
25	Equipiers de collecte OM	Adjoint technique	02	Non permanent	Temps non complet : 25h	Interne
	TOTAL		29			

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

D'Approuver la création des emplois tel qu'indiqué ci-dessus ;

De Dire que ces emplois, ouverts en priorité pour un recrutement statutaire, peuvent être pourvus par un agent contractuel, et que dans cette hypothèse, l'agent sera d'une part, recruté sur le niveau de diplôme requis pour accéder à l'emploi créé et d'autre part, rémunéré sur la grille indiciaire du grade choisi de la filière administrative ou technique précitée ;

De Préciser que les dépenses seront inscrites au budget de l'exercice 2020 ;

D'Autoriser la présidente à signer tout document afférent à cette décision ;

D'Indiquer que par référence aux obligations légales, le tableau des emplois permanents sera ainsi mis à jour pour tenir compte notamment de la suppression concomitante de vingt-sept emplois sous réserve de la consultation préalable du comité technique et d'une délibération actant ces suppressions.

VOTE =>

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme


LA PRESIDENTE
Sophie CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de l'égalité.